

DECISION

OBJET : PERRECY-LES-FORGES - Rue des Puits - Déclassement du domaine public de la Communauté Urbaine de la parcelle cadastrée section AD n° 194

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 08 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'achat de Monsieur et Madame CHADNI, d'une partie du domaine public en nature d'allée et terrain pentus et enherbés, jouxtant leur propriété au n°3 rue des puits, sur la commune de PERRECY-LES-FORGES,

Considérant l'avis favorable des différentes directions techniques communautaires et de Monsieur le Maire de PERRECY-LES-FORGES, quant à la vente à Monsieur et Madame CHADNI de cette portion de domaine public, d'ores et déjà entretenue par leurs soins,

Considérant le document d'arpentage et le plan de division dressé par Monsieur Pierre BOUVIER, Géomètre-Expert à MONTCEAU-LES-MINES, en date du 03 août 2022, qui précise la superficie exacte de terrain à détacher, nouvellement numéroté section AD n°194,

Considérant que la nouvelle parcelle cadastrée section AD n°194 de 335 m², doit faire l'objet d'un déclassement du domaine public communautaire préalablement à la vente,

DECIDE ce qui suit :

- La désaffectation ayant été constatée, de procéder au déclassement du domaine public de la Communauté Urbaine de la parcelle cadastrée section AD n°194 de 335 m², en nature de terrain et d'allée enherbée, sise rue des puits, à PERRECY-LES-FORGES ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 octobre 2022

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 octobre 2022
et publié, affiché ou notifié le 26 octobre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.